

BH/AR.A.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET
-:-:-:-:-
SERVICE DU BUDGET
-:-:-:-:-

DECRET

ANNEE 1961 - N° 175 / PR-MFB-VI-SB.

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les Membres du Gouvernement;

VU la Loi organique n° 59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44;

DECRETE :
-:-:-:-:-

ARTICLE PREMIER. - Est approuvée la délibération n°4/6I du 20 Mai 1961 du Conseil Général du Sud-Ouest arrêtant le Budget primitif du Département du Sud-Ouest aux sommes ci-après :

- a) en recettes ordinaires : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS (78.704.400)
- b) en recettes extraordinaires : TRENTE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT TROIS FRANCS (30.442.723)
- c) en dépenses ordinaires : SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE MILLE QUATRE CENTS FRANCS (78.704.400)
- d) en dépenses extraordinaires : TRENTE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT TROIS FRANCS (30.442.723)

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS :

Présidence 15
ORD..... 1
CF..... 1
MFB..... 1
M.A.F.INF... 1
SB..... 2
C.Gal.S-O... 1
Trésor..... 1
CD..... 1
Préf.S-O... 1

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET,

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE,

PORTO-NOVO, le 21 Juin 1961
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

H. MAGA